

RÉPONSE – QE 200 A – 22.10

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 200 – 22.09

déposée par Monsieur Wahba GHALY, Conseiller municipal

relative à l'objet suivant :

INCITER NOS ENTREPRISES À DEVENIR DES AMBASSADRICES DE LA SOBRIÉTÉ ÉCOLOGIQUE AFIN D'ACCÉLÉRER NOTRE TRANSFORMATION ÉNERGÉTIQUE

QUESTION

Actuellement, la Suisse s'adapte lentement à un climat qui change rapidement et à des conséquences socio-économiques et énergétiques dévastatrices à la suite de deux crises majeures, le Covid19 et la guerre dans l'Est de l'Europe.

En conséquence, le Conseil Fédéral – qui a pris le risque de se sanctionner lui-même en sanctionnant l'autre - n'impose, pour l'instant, aucune mesure contraignante aux entreprises, mais il n'exclut pas un rationnement énergétique ou des mesures contraignantes si les mesures d'économies mises en œuvre se révélaient insuffisantes.

Si l'action qui se mettra en place dans notre Commune ne touche que le secteur public, cela risque de ne pas être à la hauteur et pourrait ne pas être suffisant pour passer cet hiver. Si le gouvernement devait en arriver au rationnement, les entreprises seraient les premières touchées ! Si chacun ne prend pas sa part, des coupures brutales de gaz et d'électricité pourraient avoir lieu, du jour au lendemain, avec de graves conséquences socio-économiques.

Pour éviter ce scénario, j'aimerais lancer l'idée « d'entreprises ambassadrices de la sobriété ».

Selon Suisse Energie, l'industrie et les métiers consomment 30% de l'électricité, soit un peu moins que les ménages, et vu qu'on est dans une course contre la montre pour préserver notre capital énergie, des efforts concertés devraient être aussi demandés aux entreprises qui seront les « premières touchées » en cas de « rationnement » énergétique.

Actuellement, le but volontaire du Conseil Fédéral est de réduire de 15% la consommation énergétique en cas de pénurie, et de préférer les économies choisies plutôt que les coupures subies ! Chaque kilowattheure épargné aujourd'hui est un kilowattheure qui ne manquera peut-être pas en hiver, et je suis sûr que les entreprises feront leur part afin de relever ce défi !

Mes questions sont :

- 1 Comment le CA pense-t-il enjoindre les sociétés à tout faire pour éviter "des coupures subies" ?
- 2 Comment peut-on inciter les entreprises à établir des plans de sobriété énergétique pour arrêter dès maintenant- toutes les consommations d'énergie qui ne sont pas indispensables ?
- 3 Est-ce que le CA peut fixer à l'avance pour les entreprises des règles — qui sont à la hauteur de ce que l'on vit ?
- 4 Finalement, comment encourager les chefs d'entreprises à devenir des ambassadeurs de la sobriété ?

RÉPONSE

Le Conseil administratif est convaincu de la nécessité de concevoir des réponses locales aux enjeux environnementaux actuels, qui effectivement soulèvent aujourd'hui un climat d'urgence.

Toute réponse locale gagne en impact et en sens si elle parvient à mobiliser et fédérer l'ensemble des acteurs de l'échelle communale, habitants, administration, associations, mais aussi entreprises. C'est ce que la Ville de Vernier ambitionne de faire, entre autres, et sur différents sujets, à travers sa politique des relations économiques. Si cette volonté est assez affirmée, les moyens de mobilisation du tissu économique sont très limités : quand il ne s'agit pas d'organiser l'accès à des ressources publiques, qui peut être régulé, il ne reste à l'autorité municipale, comme levier, que celui de la sensibilisation (et dans quelques rares cas celui de l'incitation).

La consommation énergétique reste pour l'heure de la responsabilité de chacun ; l'État ne dispose à ce jour d'aucun pouvoir contraignant en la matière. Mais les services cantonaux développent de nombreux programmes d'encouragement à la réduction des dépenses, des initiatives que nous pensons importantes de relayer auprès des entreprises du territoire quand cela les concerne.

Parmi les exemples récents, nous pouvons évoquer les mesures suivantes :

- Relai auprès des sociétés de Vernier de la nouvelle mesure cantonale de soutien aux entreprises pour leurs premiers pas dans la durabilité, mesure pour laquelle il était possible de candidater entre le 17 mai et le 15 juin 2022.
- Bilan et diagnostic énergétique personnalisé et gratuit proposés aux PME, du 3 au 28 octobre 2022, dans les quartiers de Châtelaine et des Avanchets, opération menée par SIG-éco21 et soutenue par la Ville de Vernier (information communiquée dans la newsletter des relations économiques du 5 septembre 2022).
- Appel à participation à « La nuit est belle ! » 2022 et rappel des obligations concernant l'extinction des enseignes lumineuses ainsi que tout éclairage visible de l'extérieur entre 1h et 6h du matin, et si possible dès cessation de l'activité (via la newsletter des relations économiques du 5 septembre dernier ainsi qu'un courrier individuel à toutes les entreprises verniolanes).

Ces actions pourront être répétées et complétées par d'autres, au gré des besoins et des opportunités.

La question écrite QE 200 – 20.09 est ainsi close.

Martin STAUB
Conseiller administratif

Vernier, le 3 octobre 2022

